

AFFAIRE N° 2

LOCATION VERBALE DE L'ECOLE du BRULE

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 26 Janvier 1956

Mesdames,

Messieurs,

La Commune de Saint-Denis avait pris en location par convention verbale, l'immeuble de Madame Vve Raphaël CARRERE, sis au Brpulé, servant actuellement d'école publique.

Madame CARRERE étant décédée, je vous demande en conséquence Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à continuer cette convention avec la succession Raphaël CARRERE./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.